



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 2 février 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE.

Absent excusé : Dominique MALEYRIE (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2020 :

Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

* Voirie : le chemin d'accès aux captages de Comborn a été remis en état, élargi et aplani sur une surface d'environ 200 m². Travaux réalisés par l'entreprise MOURY MTP pour un montant de 4 320€ H.T.

La commission des travaux, réunie le 1^{er} février 2021, a examiné deux devis pour le renforcement de la route de la Rivière :

- 1) LALIGAND 3 605€95 H.T.
- 2) LASCAUX 4 574€50 H.T.

La proposition 2) est approuvée à l'unanimité (technique plus adaptée à l'état de la route).

Une visite des routes aura lieu pour déterminer les interventions à programmer et demander des devis. Vérifier si le reprofilage des fossés est nécessaire.

*Eglise : demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) confirmée.

*Aménagement du Bourg : l'INRAP a envoyé le compte-rendu des fouilles archéologiques à la Préfecture de Région qui doit le signer et nous le renvoyer ensuite.

Les bancs public ont été repeints et seront remis en place ensuite.

*Local Technique : la construction de ce local est priorisée (cf. visite de Corrèze Ingénierie du 1^{er} octobre 2020) Son coût s'élève à 106 500€ H.T. frais de maîtrise d'œuvre compris : approuvé à l'unanimité. Le cabinet d'étude MAAD Architectes (ex Delpéch) est retenu comme maître d'œuvre pour un montant de 8 000€ H.T. : approuvé à l'unanimité. Après contact avec M. PERIER de Corrèze Ingénierie, un R.V. est prévu à la mairie le 25 février avec la commission des travaux.

*Salle Polyvalente : les travaux sont terminés. Il reste à choisir une date pour la réception. Envisager l'éclairage du parking et planter d'autres arbres feuillus pour ombrer le parking.

*Mairie : demander des devis pour remplacer les persiennes du logement de la mairie (Leroy Merlin et Pironte). L'aménagement d'un local affecté au locataire pour rangements divers est en cour (anciennes toilettes face au secrétariat).

*Lotissement : des travaux d'égavage et nettoyage en bordure du lotissement seront exécutés.

*Fontaine Saint Martial : il est prévu de rebâtir la fontaine (pierres de Saint Yrieix ou blocs en ardoise) et d'installer une passerelle enjambant le ruisseau pour accéder à la fontaine.

SERVICE DES EAUX

Un règlement du Service des Eaux a été mis au point après consultation du service juridique de l'Association des Maires. Lors de l'ouverture d'un compteur d'eau l'abonné devra dorénavant remplir une demande en deux exemplaires ; cette ouverture sera facturée 50 €.

Approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les nouveaux statuts du SIAV suite à l'adhésion d'une nouvelle commune.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Un contrat de mission de délégué à la protection des données a été conclu avec la société GAIA Connect pour 400€ mise en place et 250€ suivi annuel (commande groupée avec les communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche). Approuvé à l'unanimité.

Une visioconférence organisée par l'Association des Maires avec le Groupe Pédagogique s'est déroulée le 19 janvier pour présenter la nécessité de mettre en place rapidement le délégué à la protection des données (DPO) auprès de la CNIL.

DIVERS

*Une décision modificative est approuvée à l'unanimité pour régulariser un dépassement budgétaire. Approuvé à l'unanimité.

*Fourniture de gaz : approbation à l'unanimité pour signer un contrat avec la société Antargaz pour 890€ H.T. la tonne les 2 premières années et 1 000€ H.T. à partir de la troisième. Cela met un terme au contrat précédent avec Butagaz dont la proposition est moins avantageuse. Approuvé à l'unanimité.

*GROUPAMA nous a adressé deux remboursements : 209€45 pour la serrure de l'église suite à effraction et 973€69 pour la franchise de la tempête du 4/07/2018. Approuvés à l'unanimité.

*Remboursement de la caution du logement de la Poste (location de Marjolaine LACHAUX) après déduction du restant dû : 81€64. Approuvé à l'unanimité.

Lotissement : pour promouvoir la vente des lots des mandats simples vont être établis avec deux agents immobiliers (SAFTI et BERTHOU).

*Le 13 janvier l'entreprise LASCAUX (Travaux Publics) est venue se présenter à la mairie : elle a été consultée pour fournir des devis de réfection de voirie.

*Une réunion s'est déroulée à Troche le 14 janvier pour présenter l'avancement du déploiement de la fibre. Les habitants de Lagrange recevront bientôt une brochure explicative pour se connecter au réseau fibre. Le reste de la commune suivra quelques semaines après.

*Le 4 février s'est tenu le Conseil d'Administration de « Terres de Corrèze » le nouvel Office de Tourisme du territoire : présentation de l'activité de l'année 2020 et des projets à venir.

*Le bulletin est chez l'imprimeur ; il sera distribué la semaine prochaine.

*Des incivilités perdurent : dépôt sauvages d'ordures ménagères à deux endroits (Monteil et Trupalou)

*Problèmes de voisinage au lotissement du Poteau (chien qui aboie et qui agresse d'autres animaux). L'intervention de la gendarmerie a été sollicitée. Corrèze Habitat a été informé de la situation ainsi que de l'état des abords de certains pavillons ; feront un courrier aux locataires.

Fin de séance 22h30